



DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS POUR ESCROQUERIE

Par **NENES42**, le **16/03/2013** à **09:38**

BONJOUR

NOUS AVONS ACHETE UN VEHICULE A UN PARTICULIER SUR LE BON COIN EN OCTOBRE 2011 ET J'APPRENDS AUJOURD'HUI PAR LA GENDARMERIE QUE NOUS AVONS ETE VICTIME D'UNE ESCROQUERIE SUR LE NOMBRE DE KM ACHETE A 179000 KM ALORS QU'ELLE EN A REELEMMENT + DE 250000 KM.

MON ASSISTANCE JURIDIQUE NE COUVRE RIEN CAR ELLE ME REPOND QUE SUR MON CONTRAT ELLE NE COUVRAIT QUE 90 JOURS APRES LA DATE D'ACHAT DU VEHICULE. QUE DOIT ON FAIRE PORTER PLAINTTE CE QUE NOUS CONSEILLE LA GENDARMERIE POUR OBTENIR DES DOMMAGES ET INTERETS AVEZ VOUS ETE VICTIME DE CE GENRE D'ESCROC.

MERCI DE NOUS APPORTER UNE REPONSE RAPIDE
CORDIALEMENT